

Mont-Tremblant, le 05 juillet 2018

Le 23 mai dernier, le projet pilote ratios professionnelles en soins / patient-es du CHSLD Mont-Tremblant est officiellement lancé lors d'une rencontre de démarrage entre les syndicats FIQ et le CPNSSS (Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux). Dès lors, un comité paritaire local a été mis en place, composé de trois représentantes de la partie patronale, d'un chargé de projet local et de trois personnes issues de la partie syndicale, soit Peter Delli Colli, VP Centre et responsable OTPP, Joan Aubin, ICASI au CHSLD du Mont-Tremblant et Mia Laberge, conseillère syndicale FIQ.

Ce comité paritaire local est chargé de la mise en œuvre du projet pilote étudiant les effets du déploiement des ratios sécuritaires en CHSLD. Effectivement, les ratios visent à donner des conditions permettant aux professionnelles en soins de donner des soins de qualité et sécuritaires pour elles-mêmes et leurs patient-e-s. Le projet se déroulant sur un peu plus de six mois est formé de trois phases, soit celle de pré-implantation, d'implantation et de clôture.

Dès le début du mois de juin, le comité paritaire local s'est employé à réaliser les premières étapes de la phase de pré-implantation, notamment en présentant le projet pilote à l'ensemble du personnel du CHSLD Mont-Tremblant. Les réunions du comité visent à réunir les conditions préalables à l'implantation des ratios.

La partie syndicale a également rencontré ses membres afin de les informer des détails du projet. Plus précisément, des sujets tels que l'organisation du travail, la stabilisation de l'équipe de soins et les outils recueillant les données sur le projet ont été abordés. Or, un calcul préliminaire des ratios jour, soir, nuit a aussi été exposé aux participantes. Ce calcul est formé à partir des données sur les profils ISO-SMAF des résident-es et des heures soins qui y sont associées. Il est important de souligner qu'un ratio est constitué obligatoirement d'une dyade infirmière et infirmière auxiliaire pour un nombre fixe de patient-es. Voici le calcul préliminaire pour le CHSLD Mont-Tremblant :

CHSLD Mont-Tremblant	
69 patient-es - 2 étages	
Jour	1 : 24
Soir	1 : 29
Nuit	1 : 41

Avant l'implantation des ratios, autour de la mi-septembre, le comité paritaire local doit prioritairement stabiliser l'équipe de soins. C'est pourquoi du personnel sera recruté rapidement afin de compléter l'équipe de soins pour le projet pilote. L'équipe syndicale vous invite à surveiller les publicités et un éventuel affichage afin de postuler sur une affectation pour ce projet particulier visant à améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins et la dispensation de soins sécuritaires pour les patient-es !

